

Histoire d'Einville-au-Jard des origines à 1792



par l'Abbé Viansson-Ponté

Pour les amoureux de l'histoire locale, les *MEMOIRES de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, particulièrement les volumes de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e, recèlent des trésors. A cette époque, les érudits locaux ont fait un travail de recensement et de recherches qu'il est facile de critiquer aujourd'hui, mais dont l'intérêt est indéniable.

C'est ainsi que l'abbé Viansson-Ponté publie dans le volume de 1896 ses *NOTES HISTORIQUES SUR EINVILLE-AU-JARD*. Il nous donne dans ses *Notes* toutes les références qu'on peut trouver dans les classiques que sont Dom Calmet et Henri Lepage et il y ajoute ses trouvailles personnelles. Il traite d'Einville des origines à 1792. Même s'il manque des éléments que l'archéologie et des études historiques plus récentes ont apportés depuis 1896, le traité qu'il publie est très riche.

C'est le travail de l'abbé Viansson-Ponté qui est reproduit ci-après, afin de donner aux habitants de la région intéressés une documentation dont l'accès n'est pas toujours facile. Couverture et ci-dessous: extraits de la carte du Sieur Naudin le cadet et fils et du Sieur Denis, milieu du XVIII^e siècle (Archives départementales de Moselle). Introduction et photographies : S. Husson.



NOTES HISTORIQUES

SUR

EINVILLE-AU-JARD

par M. L'ABBE VIANSSON PONTE

A sept kilomètres au nord de Lunéville se trouve Einville-au-Jard. Située sur la rive droite du Sanon, cette commune est traversée du Sud au Nord par la route de Lunéville à Moyenvic, et de l'Ouest à l'Est par le chemin de grande communication de Dombasle à Sarrebourg et par le canal de la Marne au Rhin.

Le nom d'Einville et les diverses dénominations sous lesquelles on a désigné ce bourg ne nous en révèlent pas l'origine. Il prit en effet successivement les noms de villa Audowino (Lepage, *Dict. top.*); Audani villare (Lepage, *Dict. du départ. de la Meurthe*) Odowino villa (Lepage, *Dict. top.*); Ondeville, 1034 (*Titre de l'abb. de Saint Remy de Lunéville*, cité par Dom Calmet); Haynolvilla (*Arch. de Saint-Mansuy de Toul*); Hennalvilla (Lepage, *Dép. de la Meurthe*) ; Einoldi villa ad Jarcum (Lepage, *Départ. de la Meurthe*) ; Einville au Parc, 1619 (*Uzier, curé d'Einville*) ; Ainville au Jay et à partir du XV^e siècle Einville-au-Jard.

La terminaison villa indique une origine gallo-romaine ou franque. Mais le fondateur reste inconnu. Audanus, Einoldus ou Aldwin n'ont laissé aucune trace dans l'histoire. Quant à l'épithète « au Jard », elle n'a aucun rapport, ainsi que quelques mal intentionnés ont voulu le laisser entrevoir, avec le jars ou mâle de l'oie. Selon Lepage (*Dict. de la Meurthe*), le nom de Jard, qui en hébreu signifie bois, viendrait de sa situation près d'une forêt (H. Lepage a eu le tort en cela de répéter Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*).

Cette dénomination aurait pu convenir, si Einville avait été englobé dans le massif montagneux dont la forêt de Parroy montre encore des restes assez considérables. Mais, ici le mot « jard » semble être une dérivation du mot allemand « garten » traduit dans quelques actes du XIV^e siècle par le mot « jay », en patois local « jaydingue » (jardin). Dans un titre de 1312 (*Testament du Duc Thiébaud II*), on parle déjà du jardin d'Einville. Plus tard, le parc d'Einville devint célèbre et les Ducs de Lorraine l'agrandirent considérablement.

L'origine d'Einville remonte à une très haute antiquité : c'était, au temps des Romains, une étape entre Marsal, Vic, Moyenvic et le pays d'Épinal, la voie la plus directe en quittant les provinces Lyonnaises, pour pénétrer dans la région occupée par les Médiomatriciens et les Trévires.

S'il faut en croire Dom Calmet, la terre d'Einville fut possédée au IX^e siècle par Ave ou Eve, abbesse d'un monastère, sœur de Guillaume I^{er}, dit le Prieur, Comte d'Auvergne et Duc en Aquitaine. Elle avait reçu, pour en jouir sa vie durant, ce domaine en échange d'un bien situé en Bourgogne, sur lequel, grâce aux libéralités du duc Guillaume, furent jetés en 892 les fondements de la célèbre abbaye de Cluny.

La plus grande partie du pays dépendait alors des Evêchés de Metz et de Toul. Les Evêques, ne pouvant défendre et administrer d'aussi vastes étendues de territoires, avaient nommé des seigneurs voués qui, d'usurpation en usurpation, en arrivèrent à être

les véritables possesseurs du sol. L'un d'eux, Folmar, surnommé le vieux, comte de Lunéville et voué de l'Evêché de Metz, fit construire en 999 l'abbaye de Saint-Remy, à Lunéville (Dom Calmet, *Hist. de Lorraine, Preuves*, t. II, p.cclxv). Cette fondation fut confirmée en 1034, dans un acte auquel intervinrent Godfroid et Hermann, fils du fondateur :

Ex præcepto Godfridi et Hermanni comitum, de institutione sanctimonialum in Lunarisvillensi St Remigii monasterio, anno incarnationis Dominicæ MXXXIV, regnante rege Henrico, Brunone existente episcopo (Gallia Christiana, t. XIII, Monumenta Eccl. Tull., p.163).

Folmar attribua à ce nouveau monastère un droit de péage sur le Sanon « *Pontem Ondevilla* » :

Le dict pontenage est tel que toute personne d'Einville, passant et repassant avec char ou charrette chargé de marchandises, doit payer pour le char huit deniers et pour la charrette quatre deniers à chaque fois. Homme, femme ou aultre personne doit deux deniers à chaque passage. Ceux d'Ohéville (Hoéville), Serres, Athienville, Arracourt, Bathlémont ne doivent pas de pontenage, mais ils doivent chacun deux deniers par an.

Plus tard, ce droit fut réglementé sur des bases nouvelles :

Les droits dudit passage étaient pour un char chargé, de un gros huit deniers ; pour une charrette, douze deniers ; pour un homme chargé, six deniers. Si le char, charrette ou homme ne chargent dans l'an qu'une espèce de marchandises, ils ne doivent qu'une fois la somme, et s'ils chargent plusieurs sortes dans l'an, ils doivent payer plusieurs fois.

Cette donation ne fut pas la seule comprise clans la charte de 1034. Sur le territoire d'Einville, entre ce bourg et le village de Bauzumont, se trouvait un petit centre d'habitations nommé Pessincourt.

Folmar donna à Saint-Remy de Lunéville, cinq manses ou maisons rurales situées dans ce hameau et les deux tiers des droits de la chapelle « *concedimus bona infra notata... ad Pecin autem curtim quinque mansus cum duabus partibus capellæ tradimus...* » (Gallia Christiana, loc. cit.).

En 1179, Pierre de Brixey, évêque de Toul, confirme cette donation :

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, Petrus, Dei gratia, Leuchorum episcopus universis fidelibus in Domino M.P.P.M. Quoniam credimus et confitemur quod multa valet oratio justis assidua. Quæ ratio postulat ut fratres religiose institutionis orationi vacantes assidue pro posse nostro forcamus, illis que plerumque ad nostram jurisdictionem spectantes a nobis specialiter postulant et presentis atque solatium et salutis sempiternæ suffragium. Proin notum facimus omni ecclesiastico corpore quod dilecti fratres nostri de cenobio Sti Remigii Lunarisvillæ ex jure decimationum ad capellam de Picincourt pertinentem, quos habet conductum ejusdem capellæ, quod conductum vulgo nominatum Quactum tenent ab intacto tempore longo. Habent nihilominus in eadem villa possessiones alias in mansis, scilicet, in servis et

ancillis quæ sibi jampridem oblatione fidelium in eleemosina legitima collata fuere. Nos autem his adicientes ex consensu et consilio fratrum et fidelium Ecclesiæ nostræ quidquid spectat ad presbiterum presontæ capellæ in decimationibus, in eleemosinis et oblationibus, seu quibuslibet aliis beneficiis in augmentum prebendæ fratrum prædicti cænobii totum cum omni integritate et libertate benigne conferimus et confirmamus a modo usque in sempiternum, salvo jure redditum quod a predecessoribus nostris antiquæ ecclesiæ nostræ legitime constitutum fuisse noscunt. Volumus et ista solemnibus donatio, rata, integra et inviolata permaneat. Nos ipsam cum omnibus his que præsens pagina continet de omnibus videlicet his que prædicti fratres habent hodie et poterunt in postremum legitime congregare in villa illa ; nos igitur hæc omnia sub nostra protectione suscipientes sigilli nostri impressione confirmamus, in nomine Domini dicentes : Anathema in omnem hominem qui hoc nostræ confirmationis decretum scienter infringere præsumperit, quoad dicta ablata restituat et digne de cæteris. Deo nobis que satisfaciatur : fiat, fiat.

Fredorici, decani et archid. [Frédéric de Brixey, frère de l'évêque de Toul, le suivit en Terre-Sainte et rapporta son testament (Gall. Christ. Eccl. Tull., p.1062)] Odonis, thesaurarii et archid. Wahi, cantoris et archid. Roffridi, magistris scolæ et archid. Albrici, archicapellani et archid. Petri, abbatis Belliprati.

Actum legitime publicæ recitatum, canonice confirmatum per manus Theodici Sanctæ Tullensis Ecclesiæ archid. et cancell. Indict. concurrente VII Epacta XI Incarnationis Domini anno MCLXXVIII.

[Cette charte de 1179 a été retrouvée par l'Abbé VIANSSON-PONTE]

En 1097, dans un acte relatif à l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul, se trouve cité comme donateur, Albéric de Haynolvilla. La germanisation de ce nom montre l'invasion allemande dans cette région (Fondation du Prieuré de Saint-Jacques au Neuf-Château pour l'abbaye Saint-Mansuy de Toul, an 1097. (Dom Calmet, *Hist. de Lorraine, Preuves*, t. III, p. 42). Aussi, en 1114, l'Empereur Henri IV dispose de terres à Einville, Einvaux et dans d'autres localités eu faveur de l'abbaye d'Etival (Lepage, le *Département de la Meurthe*, 2^e partie, article Einville. Nancy, 1843). « *Titimarus, abbas Stivagii anno MCXIV ab Henrico IV imperatore bona et privilegia probari caravit...* ».

Cette confirmation fut faite sans comprendre les alleux ou fiefs situés sur les territoires d'Einville et de Pessincourt ; ces domaines, selon l'expression consacrée, ne relevaient que du soleil.

En 1160, on remarque pour la première fois, le nom d'une des censes, annexes ou écarts d'Einville : Harmonville, situé à 2 kilomètres sud-ouest et que l'on nomme aujourd'hui Remonville. En 1033, Folmar, comte de Metz et Godefroy, comte de Castres, à l'instigation d'Ode, abbesse de Saint-Remy de Lunéville, sœur d'Adalbéron, évêque de Metz, avaient fondé à Lunéville un hôpital sous le patronage de Saint Georges : « *Xenodochium pauperum in proprio alodio ad honorem Dei et refectionem pauperum edificare instituerunt...* » (Dom Calmet, op. cité, t. II, p. 265). A cet hôpital furent affectés des maisons, fermes et cens dans plusieurs localités voisines, notamment à Bonviller, Crion, Raville, Pessincourt et Harmonville. Une charte de Henri de Lorraine, évêque de Toul, datée de 1160, vient confirmer ces fondations.

On ignore l'époque précise à laquelle les Templiers furent mis en possession de l'hôpital Saint-Georges. Un titre de 1186, qualifie un templier de maître de l'hôpital :

« *Berardum magistrum domus de Lunarisvilla* ». Ces religieux créèrent un établissement d'une certaine importance à Harmonville. Un pied terrier de 1713, décrivant la cense d'Harmonville, dit : « *audit lieu il y avait autrefois un château des Templiers, lequel se trouve à présent ruiné de fond en comble depuis longues années, dans lequel il n'y a actuellement que des espines, broussailles et des grosses pièces de chesne* » (Lepage, *Annuaire de la Meurthe*, 1853).

Le Concile de Latran prit en 1153 une décision qui amena de profondes modifications dans les titres et chartes de l'époque. Avec une abnégation que Pie VII devait imiter en 1802, l'église abandonnait aux seigneurs voués et autres détenteurs des biens ecclésiastiques la plupart des dîmes dont ils s'étaient emparés on les appela dîmes inféodées. Un certain nombre existaient encore au XVIII^e siècle, en particulier à Einville où le duc de Lorraine, haut justicier, percevait une partie des dîmes de la paroisse (*L'ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, par l'abbé D. Mathieu, p. 137).

En 1195, Einville était devenu assez important pour qu'un évêque de Toul vint y consacrer l'église qu'avait fait édifier un seigneur dont on voit avec surprise la nom, dans cette partie de la Lorraine : « *ecclesiam ab Heberto Radulfi de Aspero-Monte filio, conditam, sacravit anno 1195* » (*Gallia Christiana*, t. XIII, Dioc. Tull., col. 1005). Eudes de Lorraine-Vaudémont, évêque de Toul, la mit sous le patronage et l'invocation de saint Laurent. Cet édifice qui existait encore au commencement du XVIII^e siècle, occupait à peu près l'emplacement de l'église actuelle.

Les premiers ducs de Lorraine avaient fait élever à Einville une sorte de rendez-vous de chasse où ils réunissaient leurs invités pour poursuivre le cerf, le loup, le sanglier et les « *aultres chasses de garennes* ». L'accroissement rapide du bourg fut déterminé dans les premières années du XIII^e siècle, par la création d'un château-fort destiné à défendre le passage du Sanon et à opposer une barrière aux incursions que les gens de l'évêché de Metz et les seigneurs allemands faisaient fréquemment en Lorraine. C'est dans ce château que naquit en 1220, Laure, fille du duc Mathieu II et de Catherine de Limbourg (Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*).

La résidence au moins temporaire des ducs n'eut pas pour seule conséquence d'attirer une nombreuse population, elle fit aussi attribuer à Einville une importance politique qui en fit pendant plusieurs siècles une des premières villes de la Lorraine, elle devint le siège d'une châtelainie et d'une prévôté qui subsistèrent de 1200 à 1698 et dont la juridiction s'étendait sur une vingtaine de villages.

Au XIII^e siècle, Einville voit les ducs agrandir le château et y ajouter de nouvelles défenses. De leur côté, les habitants du bourg constituent peu à peu leur communauté. Le souverain, heureux de se créer des partisans pour le seconder dans sa lutte contre de puissants vassaux, accorde la loi de Beaumont, qui devient la charte d'affranchissement par laquelle sont fixés les droits de chacun (Lepage, *Dép. de la Meurthe*, t. I. p. 14). En face du maire du seigneur, représentant ses droits et défendant ses prérogatives, se place le maire ou syndic de la communauté, nommé par les habitants, assisté de ses échevins, greffiers et sergents. Tout ce qui touche les intérêts généraux est discuté dans des assemblées où tous les hommes sont appelés à délibérer et où les décisions sont prises à la majorité des voix.

« *Alors, dit Augustin Thierry (Lettres sur l'histoire de France), le nom de bourgeois n'était pas seulement un signe de liberté, mais un titre d'honneur, car il exprimait à la fois les idées de franchise personnelle et de participation active à la*

souveraineté municipale. Au XI^e siècle, les classes populaires avaient déjà conquis leur liberté et en jouissaient pleinement ».

Ces bourgeois répartissent les impôts, élisent leurs magistrats, décident de tout ce qui concerne l'administration des biens de la communauté. En cas de dissentiment entre celle-ci et le maire du seigneur, le souverain intervient.

Le plus souvent l'autorité ducale est douce aux habitants ; vivant au milieu de ses sujets, le duc retrouve parmi eux ses compagnons des jours de bataille. Leurs intérêts sont les mêmes et cet échange de bons procédés subsistera jusqu'au jour où les hommes de loi, les tribunaux et les parlements, viendront s'interposer entre le souverain et le peuple.

Le seigneur a des droits, il a aussi des devoirs, il doit défendre le pays, s'opposer notamment aux incursions de ces gentilshommes pillards, de ces bandes de brigands qui, des tours fortifiées de Lutzelbourg ou de Vaudémont, du sommet des Vosges ou des provinces allemandes, viennent rançonner, piller et saccager la Lorraine. Pour cette défense, les ducs créent des officiers, concèdent des droits, accordent des lettres de noblesse. En 1280, le duc Ferry III abandonne certains droits sur les territoires de Crépey et de Dommartin-les-Carmes à Vautrin de Crévéchamps, moyennant lesquels cet écuyer s'engage à venir garder Einville, chaque année pendant six semaines (Lepage, *Dictionnaire de la Meurthe*, t. II, art. : Crépey). En temps de guerre, les habitants de toute la prévôté étaient tenus de fournir un certain nombre de soldats pour tenir garnison à Einville et défendre le château et la ville.

A côté du seigneur et de la communauté se trouve le curé. *« Ce prêtre de campagne à qui va incomber le soin des intérêts spirituels et temporels des paysans ; à qui l'église a dit : « Que le curé d'une paroisse aime ses paroissiens d'une affection filiale, qu'il ne leur cause en rien préjudice, mais qu'il les dirige par ses paroles, par ses fonctions et aussi par son exemple ; qu'il soit pour eux patient, doux, bienveillant » (G. A. Prévot, *L'église et les campagnes au moyen-âge*) ; ce prêtre est presque toujours sorti de la classe qu'il a mission d'évangéliser. Les souffrances de ses paroissiens deviennent les siennes, il éprouve les mêmes joies, les mêmes douleurs ; souvent il en partage la misère. Son traitement est réduit à la dîme et par un abus presque général, cette dîme est diminuée des deux tiers par un prélèvement abusif fait au profit des seigneurs, d'un chapitre ou de quelque importante abbaye. Ce qu'il en reste suffit à peine à son entretien » (Abbé Mathieu, *L'ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, p. 136, etc.).*

A Einville, les dîmes, le trait et le patronage ou droit de nomination à la cure furent successivement donnés par les ducs Mathieu II et Ferry III en 1229, 1251 et 1271, à la maison des Templiers qui desservait l'hôpital Saint-Georges de Lunéville.

Le duc Thiébaud II semble avoir fait d'Einville son séjour de prédilection. En 1303, une partie de la noblesse lorraine, sous la conduite de Henri III, comte de Vaudémont, s'étant soulevée contre le duc pour lui arracher quelques nouveaux privilèges, Thiébaud partit du château d'Einville, marcha contre eux et les battit sous les murs de Lunéville. En 1312, dans son testament, il recommandait à ses exécuteurs testamentaires de restituer les héritages d'autrui, qu'il a enclos dans ses parcs de Nancy et d'Einville.

Après la mort de Thiébaud, intervient un seigneur nommé Burnick on Burnequin, dernier descendant de la puissante famille de Ristes, époux de Jeanne de Salm, fille de Henri, comte de Blâmont. En 1332, le duc Raoul céda à Burnick les seigneuries

d'Einville et de Blainville-la-Petite (aujourd'hui Bienville) en échange du moulin et du château de Lunéville.

A la mort de Burnik de Ristes, survenue peu après, les propriétés de ce seigneur, décédé sans postérité, firent retour au souverain. C'est ainsi qu'Einville, Mont, Mulcey, Mortagne, Xermaménil et beaucoup d'autres villages rentrèrent dans le domaine ducal.

Le 2 décembre 1339, Thomas de Bourlémont, évêque de Toul, donna son consentement au transfert de la chapelle castrale du château d'Einville et à son union au chapitre de la collégiale Saint-Georges de Nancy, qui venait d'être fondée par le duc Raoul : « *suum assensum dedit 2 dec. ejusdem anni ut novæ huic collegiatae adunaretur capitulum Einivillae* » (*Gallia Christiana*, t. XIII, Dioc. Tull., col. 1026).

Des lettres épiscopales de 1343 réglèrent la manière dont se ferait le service divin dans cette chapelle.

Ce fut le chapelain du château de Lunéville qui en fut chargé et : « *doit encore le dict chapelain aller à Einville chacun an, le jour ou ferons la feste de la chapelle dit chasteil et toute la grande semaine (la grande semaine ou semaine sainte), il doit chanter tous les jours* ».

La 8 août 1344, un acte tiré des Archives de Nancy, indique la nomination de Jean d'Einville, comme vicaire perpétuel de Saint-Epvre (*Archives de Nancy*). A cette époque les noms de familles étaient encore fort rare. Il est probable que ce vicaire était originaire d'Einville et n'avait aucun droit à se parer du nom de cette seigneurie qui appartenait à la maison de Lorraine.

Le duc Raoul, tué à la bataille de Crécy, le 26 août 1346 avait laissé la régence à sa veuve, Marie de Blois. La régente, malgré l'engagement solennel qu'elle avait contracté, profita du moment où l'évêque de Metz, Adhémar de Monteil et les Messins étaient occupés à guerroyer contre les brigands qui désolaient le val de Metz pour rebâtir et fortifier Château-Salins. Le prélat voulut exiger que la duchesse reconnût ses droits et, sur son refus, envoya des troupes qui prirent Château-Salins et en renversèrent les murailles. La duchesse, à la tête d'une armée composée en grande partie de soldoyeurs allemands, vint ravager le val de Metz et menaça de faire le siège de cette ville. Les Messins les repoussèrent et pénétrèrent en Lorraine. Ils prirent et rasèrent le château de Frouard et les deux maisons fortes de Rosières. De là, ils vinrent à Einville, s'emparèrent du château, où ils firent halte pendant deux jours et deux nuits, abattant les arbres du parc, démantelant les murailles, dégradant les tours, beffrois, portes et remparts. En s'en retournant, les Messins brûlèrent les faubourgs de Nancy et battirent une armée lorraine commandée par le comte de Linange, qu'ils rencontrèrent dans les environs de Pont-à-Mousson (*Histoire de Metz*, par les Bénédictins, t. III, p. 545). En 1359, la paix fut conclue par l'entremise de Jean II, roi de France.

Après la suppression des Templiers en 1314, leur maison de Lunéville ainsi que les autres établissements de l'ordre en Lorraine, furent donnés aux religieux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Parmi les biens ainsi cédés, se trouvait l'hôpital Saint-Georges de Lunéville qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, jouissait de dîmes sur la paroisse d'Einville. En 1349, Ferry de Fougerolles, prieur de Champagne et Gérard de Montigny, commandeur de Lorraine, sur la demande de la Régente, lui cédèrent les dîmes et le droit de patronage de la cure d'Einville appartenant à l'ordre.

En reconnaissance de cet abandon, Marie de Blois, par charte signée le dimanche avant l'apparition de Notre Seigneur 1349, affranchit, pour sa vie et celle de Jean, son fils. toutes les maisons et bailliages de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, « *ainsi que les*

hommes et femmes d'icelles, de toutes demandes, exactions, impositions, servitudes qu'on pourra leur faire ou demander, de prises de bêtes grasses, blé pour mener en ost et en chevauchées, de gîtes de chiens, de faire charois, etc. ; ... fors tant seulement que les hommes de leurs villes qui doivent aller aux chevauchées y iront » (Lepage, *Bulletin Soc. d'arch. lorr.*, t. I).

Ces privilèges furent successivement confirmés par les ducs Jean I^{er} (4 avril 1373), Charles II (2 juillet 1396), René I^{er} (le pénultième de février 1436) et Charles III (le 21 déc. 1595).

Le 10 mai 1372, Jean de Bienville, commandeur de Saint-Georges de Lunéville, acheta d'un nommé Gonterdat d'Einville « *une maison franche et quitte, dépendances devant et derrière ; icelle maison sise à Picincourt devant Odonville* » moyennant 50 petits vieux florins d'or (la plupart des renseignements donnés sur Pessincourt se trouvent dans les actes et baux de cette terre qui ont été bienveillamment communiqués par M. Collombier d'Einville, l'un des propriétaires actuels).

Marguerite de Bavière, épouse de Charles II, fit aussi au château d'Einville d'assez longs séjours. Pour se consoler de l'abandon dans lequel la laissait le duc de Lorraine, elle y réunissait la noblesse du pays. La tradition locale veut que dans une partie de cartes, la princesse ait gagné, on ne sait à qui, la belle forêt qui se trouve au nord de la ville et qu'elle en ait fait don à la communauté d'Einville. Quoi qu'il en soit, en reconnaissance de ce don, depuis 1410, une messe se disait chaque année à Einville pour le repos de l'âme de la « *bonne duchesse* », le jour de la délivrance de la coupe affouagère. Comme honoraires, le curé recevait un chêne non ébranché. Ce n'est qu'en 1829 que le chêne fut remplacé par une somme de dix francs, quelques années après, cette coutume tombait en désuétude. Quant à la forêt, elle constitue encore de nos jours la principale ressource de la commune.

Après la mort de Charles II (1431) Einville fut érigé en douaire pour Marguerite de Bavière. Cette princesse y passa le reste de ses jours dans l'exercice de la piété et de la plus sublime charité. Elle érigea un hôpital où elle-même lavait et baignait les pieds des pauvres et des voyageurs, pansant leurs plaies et distribuant de libérales aumônes. Comme revenu et donation de son œuvre, elle donna à l'hôpital d'Einville la cense d'Armonville (Remonville) (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, col. 706).

En 1508, le duc Antoine confirma « *les privilèges, dons, fondations, franchises, exemptions faits et donnez par les feuz roy et royne de Sicile, duc et duchesse d'Anjou, à l'hospital d'Einville* » (le règlement de l'hôpital d'Einville avait été arrêté par le duc René, le 28 juin 1438).

A ceux qui s'étonneraient de l'importance de ces établissements hospitaliers florissants aux XV^e et XVI^e siècles dans des pays si déshérités, sous ce rapport, de nos jours, on pourrait énumérer en Lorraine de nombreux hôpitaux : dans tous les fiefs un peu importants, il y avait une maladrerie (la maladrerie d'Einville, établie antérieurement à l'hôpital, était située à la Borde sur la route de Maixe et de Dombasle), lieu où le seigneur faisait soigner ses vassaux malades ou indigents. L'origine de ces établissements était antérieure aux affranchissements: ils étaient le résultat de l'obligation où se trouvait le seigneur de nourrir et soigner ses serfs qui étaient en tout bien sa propriété (Noel..., *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, t. II, p. 168).

A la suite du règne néfaste de Charles IV, ces hôpitaux avaient suivi le sort de la Lorraine, ils étaient pour la plupart ruinés et abandonnés. Au lieu de chercher à les rétablir, Léopold crut mieux faire en réunissant les revenus de ces établissements et en

les attribuant aux hôpitaux de Nancy et de Lunéville. Par suite de cette mesure, les revenus des hôpitaux d'Einville, d'Ogéviller et de nombreuses fondations charitables furent attribuées en 1700 à l'hôpital de Lunéville. C'est à cette occasion que la ferme de Remonville fut cédée et qu'en échange, on concéda à Einville le droit à deux lits dans le nouvel hôpital.

La base de la féodalité était la concession faite par le souverain ou par le seigneur suzerain à une autre personne dite vassale, d'un bien territorial, à charge de services militaires. A la longue la prestation du service fut souvent convertie en redevances ou cens. Le vassal devait toujours hommage au suzerain, mais le fief devint souvent une propriété grevée de servitude dont le paiement était le seul vestige de la concession faite à l'origine par le suzerain. C'est sans doute à ce titre que le 19 avril 1417, Renaud le Chesnel, au nom de Jacotte, sa nièce, faisait hommage au duc Charles II, pour le fief, du passage dit le Poncel, entre Einville et Beuzemont et le pré y attenant.

Les banalités étaient l'une des plus pénibles servitudes consacrées par le droit féodal. En créant des fiefs, ou en admettant sous sa sauvegarde des populations, le suzerain avait conservé le droit de forcer les habitants à s'adresser aux fermiers du seigneur, moyennant rétribution taxée, pour utiliser les matières premières fournies par le sol. Le premier four banal dont il soit question pour Einville est antérieur au XV^e siècle. Une lettre patente en date du 11 avril 1441, signée à Avignon, nous apprend que les revenus du four banal d'Einville appartenaient pour moitié à la duchesse Marguerite, veuve de Charles II. Cette princesse céda ce droit à un seigneur de Vitrimont, dont le nom ne nous est pas parvenu, mais qui était probablement un prince de la maison de Lorraine. L'autre moitié du revenu du four banal fut donnée vers la même époque pour l'entretien de la chapelle du couvent de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson. Les Clarisses restèrent en possession de cette redevance jusqu'à la Révolution. En 1789, le montant de ce droit s'élevait à la somme annuelle de douze francs.

Charles II meurt en 1431 ; sa fille Isabelle, épouse de René d'Anjou, lui succède malgré les prétentions d'Antoine, neveu de Charles II. René d'Anjou et Isabelle résidèrent quelque temps à Einville en 1447.

En 1413, après la mort du duc Nicolas, René II réunit les droits des deux branches de la maison de Lorraine. Le duc de Bourgogne, à la tête d'une armée considérable envahit la Lorraine. Ses troupes répandent la terreur dans le duché et saccagent toutes les villes. Le 24 novembre 1475, Einville envoie des députés à Nancy pour faire soumission à Charles le Téméraire. René II, vainqueur à Morat, revient en Lorraine et, le 14 août 1476, les gentilshommes lorrains rentraient à Einville dont on leur ouvrait les portes avec empressement.

Un mois après, les Bourguignons s'emparent d'Einville d'où quelques jours après ils sont de nouveau chassés. Enfin, les magistrats d'Einville apprenant qu'il n'y avait plus de Bourguignons dans le voisinage s'empressèrent de faire hommage au capitaine de Vaudémont. Le 5 janvier 1477, on trouve les gens d'Einville parmi les troupes lorraines qui défirent les Bourguignons dans le combat où Charles le Téméraire trouva la mort.

L'un des premiers soins de René fut de réparer les dégâts causés à Einville par les Bourguignons. En 1481, il y passa quelque temps et data plusieurs édits de cette résidence. En 1486, il assigna le château comme résidence à Jeanne d'Harcourt, comtesse de Tancarville, qu'il répudia après quatorze années de mariage (D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. VI, Preuves, p. 285 et 287). En 1488, il établit un droit de gabelle sur les vins vendus en détail dans les auberges de cette ville au profit de la communauté

des habitants, à charge par eux d'entretenir à leurs frais les remparts (Lepage, *Le départ de la Meurthe*, t. II, p. 170). La garde du château était alors confiée à un capitaine nommé Claude d'Eumont qui fut anobli par le duc de Lorraine en 1490 (Lepage et Germain, *Complément au nobiliaire de Lorraine*, Nancy 1885, p. 254).

Jeanne d'Harcourt était morte en 1488, le domaine ayant fait retour à la couronne, René y fit établir en 1490, dans le pare du château, une jumenterie assez considérable. Une ordonnance de cour du bailli de Nancy de 1498 permet aux habitants de Bonviller de tenir troupeau à part au-dessus de 60 bêtes en payant annuellement au château d'Einville une redevance de dix sols tournois.

Une fois mis en sûreté par la construction de nouveaux murs, les habitants d'Einville résolurent de reconstruire leur église. Elle fut rebâtie sur l'emplacement de celle qu'en 1195 Hébert d'Apremont avait édifiée. En 1500, ce fut la châtelaine d'un village voisin, Marguerite d'Athienville, qui paya les frais de cette reconstruction. On avait accès dans cette église par deux rues, l'une avait son entrée sur la rue du Pont, l'autre à l'ouest sur la rue de l'Union (ces deux rues sont aujourd'hui fermées à la hauteur du chevet de l'église, la première par les dépendances du presbytère, la seconde entre les maisons Georgel et Toutaise). L'église était entourée de chapelles auxquelles étaient attachés les revenus nécessaires pour leur entretien. Le plus souvent, elles contenaient les sépultures de leurs fondateurs et de leurs descendants. Parmi ces chapelles, on a conservé les noms de la chapelle du Saint-Esprit où étaient inhumés les seigneurs de Valhey ; Sainte-Barbe fondée en 1425 par Ferry, tabellion d'Einville ; les chapelles de Saint-Barthélemy et de Saint-Joseph, celle de Saint-Jacques fondée en 1410 par Liébaut de Sarrebourg et entretenue par la famille Hannezo, de Raville, la chapelle Saint-Nicolas (dans le cimetière) édifiée vers 1500, par Marguerite d'Athienville (il est probable que la chapelle Saint-Nicolas, édifiée en 1500, n'était que la reconstruction d'une autre chapelle fondée sous le même vocable par une autre Marguerite d'Athienville, le 26 avril 1414); celle de Saint-Genest appartenant aux ducs de Lorraine et cédée en 1622 aux bénédictins de Saint-Nicolas du Port enfin celle de Saint-Claude, qui fut démolie la dernière après avoir été ruinée en 1712.

En 1500, Valhey et Crion étaient annexes de cette paroisse. Le curé d'Einville percevait une partie des dînes de Crion, à charge de fournir l'église des ornements nécessaires.

Le château d'Einville fut donné en douaire en 1514 par le duc Antoine à Renée de Bourbon, son épouse. Depuis cette époque, jusqu'à sa mort survenue à Bar, le 15 juin 1544, ce duc vint fréquemment à Einville, soit seul, soit avec la duchesse ou le marquis de Pont-à-Mousson, son fils. Dans l'un de ces voyages, on signale la présence dans la suite du prince, de Pierre Gringoire, dit Vaudémont, poète et héraut d'armes du duc et de Claude d'Einville, dit de Valhey, prévôt des maréchaux de Lorraine.

En 1544, le duc François I^{er} avec sa femme Christine de Danemark, veuve du duc de Milan, vint encore habiter quelque temps le château d'Einville. Mais les souvenirs de cette cour aimable et brillante furent bientôt obscurcis par les mauvais jours qui suivirent.

Un dénombrement du 8 avril 1547 attribue le château d'Einville au second fils du duc Antoine, le prince Nicolas de Lorraine. On ne relève du reste aucune trace du passage à Einville de ce personnage, qui, évêque à 19 ans, cardinal à 20 ans, sans jamais avoir été engagé dans les ordres, jeta le froc aux orties en 1548, se maria trois fois et devint duc de Mercœur et pair de France.

Une disette affreuse avait affligé la Lorraine en 1545, le pays commençait à peine à se remettre lorsque les troupes de Charles Quint, revenant du siège de Saint-Dizier, traversèrent la région ; cinq mille lansquenets bivouaquèrent à Einville et à Saint-Nicolas. Les exactions commises par ces troupes furent bientôt effacées par les bandes d'Albert, margrave de Brandebourg en 1552 et 1553. Ce personnage, attiré au siège de Metz par l'attrait du pillage, avait offert ses services aux impériaux et aux Français. A la tête d'un ramassis de soudards, il pilla, brûla, saccagea tout sur son passage, souillant avec une haine infernale les édifices religieux et les personnes consacrées à Dieu. A ce moment l'exaltation amenée au plus haut point par les souffrances endurées par le peuple, prit un caractère particulier. La haine religieuse des uns, l'excès de misère des autres enfantèrent une sorte d'hypnotisme diabolique qui se traduisit par des faits de sorcellerie et de possession qui sont trop bien décrits dans les mémoires du temps pour être rejetés sans examen. Il est vrai que parfois les accusateurs se servirent de ce moyen pour masquer des spoliations ou des vengeances personnelles, cependant il est à remarquer que les accusés appartiennent presque partout, en Lorraine comme dans le pays Messin, aux classes les plus humbles et les plus pauvres. Quoi qu'il en soit en 1581, une habitante d'Einville, femme de Nicolas Blaise, née Claudon, en 1606, la femme de Jean Vacquaire, pâtre, en 1610, la nommée Barbillon, femme Claudon, furent exécutées comme continuant les pratiques infâmes de sorcellerie introduites par Albert de Hohenzollern, margrave de Brandebourg, religieux défroqué, souche des rois de Prusse et empereurs d'Allemagne.

En quatorze ans, de 1562 à 1576, sans compter les aventuriers, traînards, bandes détachées, vingt et une armées régulières françaises, allemandes ou suisses traversèrent la Lorraine. Cet état de choses entraîna des misères effroyables auxquelles le duc Charles III s'efforça de remédier. Pour se procurer les subsides nécessaires ce duc engagea en 1565 à Pierre Oxe, son chambellan, le château, maison forte, terre, seigneurie et prévôté d'Einville avec la seigneurie de Parroy pour 20.000 écus d'or au soleil. Quelques années plus tard, en 1589, nous voyons le même prince engager la terre de Blénod-les-Pont-à-Mousson à Marguerite d'Einville, moyennant 11.800 francs (Lepage, *Le département de la Meurthe*, t. II, art. Blénod et Einville).

Parfois aussi, c'est au moyen de lettres de noblesse que le souverain acquitte les services rendus. C'est ainsi qu'il anoblit en 1573 Humbert Nicolas, receveur d'Einville ; en 1595 Pétry Jean, dit Capitaine, originaire d'Einville, enseigne de la compagnie d'infanterie tenant garnison à Toul ; en 1607, Bouillée Claude, gruyer d'Einville (Lepage et Germain, *Complément au nobiliaire de Lorraine*).

En 1594, le duché de Lorraine était divisé au point de vue administratif et judiciaire en huit bailliages, le bailliage de Nancy comprenait seize prévôtés. La prévôté et chatellenie d'Einville exerçait sa juridiction sur vingt-deux paroisses, savoir:

Arracourt, (fief appartenant à la famille des Porcelets) Athienville (fief qui à la disparition de la famille de ce nom avait fait retour au domaine et qui fut concédé successivement à plusieurs membres de la famille ducal); Bathelémont (rue de la cour à l'abbaye de Senones, le surplus du village appartenait à l'Evêché de Metz et ressortissait du bailliage de Vic) ; Blainville la petite ou Bienville (partie au domaine ducal, partie fief des sires de Créhange) ; Bonneval, prieuré; Bonviller (domaine ducal); Bures, franc alleu aux comtes de Blâmont ; Crion (domaine ducal) ; Drouville, franc alleu de la maison d'Haraucourt cédé en 1589 à Christophe de Gastinois ; Einville, château, villa et parc (domaine ducal) ; Fouquerey (fief) ; Gellenoncourt, (fief à la famille de Beaufort);

Haraucourt, château et village (partie au domaine, partie fief de la famille d'Haraucourt) Hénaménil (trois hautes justices l'une au duc et deux fiefs ; Léomont, prieuré l'abbaye de Senones ; Lezey, partie à l'abbaye de Remiremont, partie fief; Parroy, les deux châteaux et village, (partie au domaine, partie fief) ; Raville (fief); Sionviller (domaine et fief) ; Valhey, château et village (fief), Xousse, (rue de Lorraine à l'abbaye de Senones, le reste du ban de l'Evêché de Metz).

De ces paroisses, Arracourt, Gellenoncourt, Hénaménil, Parroy et une partie de Beauzemont et de Xousse dépendaient au spirituel du diocèse de Metz, les autres relevaient de l'évêque de Toul. Au commencement du XVII^e siècle la prévôté d'Einville fut rattachée au bailliage de Lunéville et, au mois d'août 1690, elle revint au bailliage de Nancy.

A l'office de prévôt était attaché le droit de créer un salaire dans tous les villages de la prévôté et de percevoir toutes les amendes s'élevant jusqu'à six livres. Les habitants d'Einville, de Bonviller et des autres villages, qui devaient former la Compagnie du Prévôt, appelée la Bannière, étaient tenus de comparaître en armes et de s'assembler à Einville toutes les fois qu'ils en étaient requis pour marcher où il leur était commandé. Les habitants de Valhey étaient tenus, quand ladite bannière marchait en campagne, de faire le guet aux portes d'Einville, à peine d'être responsables par corps des accidents qui pourraient arriver par leur défaut. Si cela était nécessaire, les habitants de Bonviller pouvaient aussi être obligés de faire le guet au château d'Einville et lorsqu'ils n'étaient pas commandés pour ce service ils devaient une redevance annuelle de douze francs.

Lorsqu'il arrivait que les habitants de Valhey s'acquittaient et faisaient le guet, ceux d'Einville étaient tenus de leur fournir le bois suffisant pour chauffer et cuire en leur four banal pendant une demi année seulement.

Le greffe de la justice d'Einville dépendait du domaine ducal, ainsi que le droit de tabellionage (sceau, notariat) dans toute l'étendue de la prévôté. Les habitants d'Einville devaient au duc une taille ou imposition personnelle et mobilière, qui pour la communauté s'élevait à sept francs par an. Sur cette somme, les religieuses du couvent de Saint-François à Nancy prélevaient 25 francs 10 gros. Le droit de taverne était de dix francs par an. Celui de pontonnage que nous avons vu établi dès le XI^e siècle, était pour le passage sur le pont du Sanon de huit deniers pour un char, de deux deniers par au pour un piéton. Celui de transit ou de passage des marchandises traversant la prévôté était de 1 gros 8 deniers par char chargé et de 6 deniers par charge d'hommes.

Les corporations d'arts et métiers existaient, mais comme leur importance locale était trop minime, elles se rattachaient à des corporations établies dans des villes plus importantes. A côté des bouchers et des boulangers, on comptait une corporation de drapiers qui, comme celles d'Arracourt, d'Haraucourt, de Charmes et de Saint-Dié, dépendait de celle de Saint-Nicolas de Port.

A partir de 1570, il se tenait chaque semaine, le samedi, un marché public. En 1603, le duc autorisa l'établissement de deux foires, l'une à la Saint-Jean-Baptiste, l'autre à la Saint-Martin ; ces marchés et foires se tenaient dans la maison formant l'angle des rues du Pont et de la Halle. On voit encore dans les murs les entailles des gonds qui supportaient les quatre portes qui fermaient la halle. Les deux maisons au dessus, dans la rue du Pont, servaient de magasins et d'entrepôt.

En 1589, le four banal se louait 210 francs par an, monnaie de Lorraine. A cette époque, plusieurs propriétaires avaient établi des fours dans leurs maisons pour leur

usage particulier, ce qui portait préjudice aux fermiers du Domaine. Aussi, en 1601, sur les plaintes portées au prévôt, une ordonnance obligea tous les habitants, sans exception, à faire cuire leur pain au four banal. Les habitants de Crion étaient tenus d'apporter leur blé au moulin d'Einville; en 1614, ils rachetèrent ce droit à charge de payer au Duc un cens de 9 gros par conduit (ménage) chaque année, le jour de Noël.

Dans un compte de la dépense de bouche du duc Antoine du mois de mai 1526 on trouve : au pêcheur d'Einville pour loches et écrevisses, 6 gros, 12 deniers; à deux hommes d'Einville pour avoir apporté des hérons, 3 gros.

Les hérons et les corbeaux pullulaient dans le parc d'Einville ; le duc Henri II fit établir en 1616, pour les premiers, une héronnerie considérable. Quant aux seconds, Antoine Uzier, Commingeois, curé d'Einville au Parc, a publié un livre dans lequel il cherche à venger ses paroissiens de l'épithète de corbeaux ou cras qu'on leur donnait en raison du grand nombre de ces oiseaux qui peuplaient le parc et les environs d'Einville. Ce livre fort insignifiant mais très recherché des bibliophiles est intitulé : *Triomphe du corbeau*, contenant les propriétés, perfections, raretés et vertus souveraines avec les significations des mystères révélés de nostre foy et le triomphe du monarque lorrain, remettant par favorable présage le sceptre de Judée en l'auguste maison de ses devanciers, imprimeur juré à Nancy, en l'hôtel de ville par Jacob Garnich, imprimeur juré de Son Altesse en 1619 (cette plaquette a été réimprimée par Jean Cayon).

En 1576, Valhey jusqu'alors annexe pour le culte de la paroisse d'Einville fut érigée en paroisse distincte à la prière de Catherine de Valhey, veuve d'André des Porcelets de Maillane.

A l'église d'Einville, comme dans la plupart des paroisses de la région, des confréries étaient établies dans lesquelles se faisaient inscrire à l'envi nobles, bourgeois et manants. L'une d'elles sous le vocable de la Conception de Notre-Dame avait été enrichie de nombreux legs et fondations. En 1614, elle céda au duc Henri II la place des pressoirs, maison et jardin en dépendant, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de soixante francs. En 1624, les habitants cédèrent au duc le droit des chatelliers (marguilliers) de la fabrique de leur église moyennant l'abandon en leur faveur des droits de pêche sur le Sanon.

En 1602 : « *espérant que l'on y trouverait quelque minière d'argent ou autres métaux* » on fit dans le parc d'Einville un sondage de cent pieds de profondeur, mais ces fouilles n'aboutirent pas.

Pendant les règnes de Charles III et de Henri II, Einville s'est relevé, ce bourg a repris son importance ; la Cour y a fait de longs et nombreux séjours. La jeune princesse Nicole semble surtout en avoir fait son séjour de prédilection. Elle ordonna au château de nombreuses séparations, augmenta et embellit le parc ; elle fit élever à l'entrée une estrade pour placer des musiciens qu'elle réunissait dans cette résidence princière (Archives de la Meurthe, B. 5810).

A partir du règne de Charles IV, pendant plus d'un demi siècle, la Lorraine se débat écrasée, anéantie par les folies de ce prince ambitieux. Dès 1621, apparaissent les troupes du comte de Mansfeld et du duc de Brunswick, évêque renégat d'Halberstadt. Composées de l'écume de l'Allemagne réformée, ces bandes, bien qu'en pays ami, pillent et saccagent toute la région sur leur passage. Elles campent dans le parc d'Einville et, après leur départ, on est obligé de réparer les dégâts causés par les « chevaux, gens armés et bestiaux du comte Mensuelte ».

Le 24 septembre 1633, Louis XIII s'empare de Nancy et soumet toute la Lorraine. Un témoin oculaire, M. Geneval, curé de la paroisse d'Einville de 1666 à 1704 a décrit toutes les misères endurées par ce malheureux pays dans un manuscrit intitulé :

«Abrégez de toutes les misères arrivées tant en Lorraine depuis le commencement du siècle de fer mil six cents jusqu'à présent, qu'à la ville d'Einville, seconde ville de la dicte province, jusqu'à l'année 1698 ».

« En l'année 1633, la ville fut pillée et saccagée par le maréchal de la Force et le duc d'Angoulême, le premier jour et dimanche d'octobre après y être entrés par force. A la fête de tous les Saints de la même année, les Cravattes, (Croates) et les Hongrois vindrent en Lorraine et s'étant campés à Meziere (Maizières-les-Vic) vindrent à Einville, ou, après y être entrez et escaladez les anciennes murailles, ils y entrèrent et violèrent, pillèrent et massacrèrent tous indifféremment ceux qu'ils trouvèrent. Après quoy, ils sont allés à Saint-Nicolas, où ils firent de même et après avoir brûlez la célèbre et tant renommée église, ils brûlèrent le bourg » (Journal de Jean Bauchez, Metz, 1868, p. 257).

« En la même année 1638, Dieu envoya la peste dans le pays, qui y fit un grand dégat et particulièrement à Einville, où il se trouva un matin cinquante-deux personnes mortes, qui dans leur lit, qui sur le plancher de leur chambre, tous lesquelles furent mis et inhumez dans une grande fosse faite au cymetier dudit lieu, à droite en entrant de la ruelle qui vient de la grande rue au dit cymetier, au derrière des deux grandes maisons» (cette fosse se trouve dans l'angle formé par la maison de cure et la maison d'école des filles, l'emplacement actuel est occupé par la maison Mandray (ancienne maison Badel) une partie de la rue de l'Union et du cimetière au-dessous de l'église. On a trouvé un grand nombre d'ossements dans les fouilles de cette partie de la rue de l'Union).

4 rue de l'Union, ancien presbytère



Linteau d'une fenêtre, vraisemblablement rapporté, portant l'inscription AVE MARIA GRA^c PLENA IOSEPHUS GENEVAL 1669, Je vous salue Marie pleine de grâce Joseph Geneval.

Dans un autre manuscrit qui parle de la peste à Einville on constate, encore un autre jour, trente-huit décès.

A la peste vint s'ajouter la famine. Le blé se vendait jusqu'à cent francs le résal de Lorraine et encore à ce prix n'en trouvait-on pas (le résal de blé pesait 167 livres et donnait 166 livres de farine (Ch. Guyot, *Essai sur l'aisance relative du paysan lorrain*, Nancy 1889). De 1630 à 1640, la famine fut permanente dans le pays. On estime à près de 600.000 le nombre des Lorrains qui périrent pendant les années 1635, 1636 et 1637, tant de la famine et des guerres, que de la peste et de la dent des loups (P. Abram, *Hist. Uni. Mussip.*, b. VIII).

Les mesures les plus rigoureuses furent adoptées pour la séquestration des pestiférés ; la peine de mort fut prononcée contre toute infraction à l'isolement ; toute ville, tout village interdit fut privé de relations avec les villages voisins.

En 1635, les partis ennemis ravagent à chaque instant la Lorraine ; quatre armées manœuvrent pendant plusieurs mois dans un espace restreint. Einville fut de nouveau pillée pendant cinq jours par les Français et les Suédois et le feu mis à plusieurs maisons. Au mois de février de l'année suivante, Louis XIII fit détruire ce qui restait des remparts de la ville; peu après, les Irlandais et les Ecossais qui tenaient garnison à Lunéville vinrent aussi piller la ville. Ils enlèvent les trois cloches de l'Eglise, les deux de l'hôpital, la grosse cloche de Bonviller, les brisent et en vendent des morceaux aux marchands qui suivent l'armée. Mécontents de ne plus rien trouver dans une localité si souvent saccagée, ils mettent le feu, détruisent ce qu'ils peuvent du château et s'éloignent laissant derrière eux un amas de ruines.

La guerre, la peste, la famine ont fait leur œuvre. Tous les monuments, toutes les archives, tous les registres qui pouvaient rappeler le passé glorieux d'Einville ont été la proie des flammes ; les remparts sont abattus ; du château, il ne reste plus que les murs calcinés. En 1641, Einville ne comptait plus que neuf habitants errant dans les rues désertes, cherchant un abri au milieu des maisons incendiées et disputant aux animaux sauvages quelques racines ou quelques fruits. Les terres restent incultes. Le gruyer chargé de l'administration des eaux et forêts s'est enfui à Dombasle ; le collecteur des tailles s'est retiré à Rosières; le curé est mort et n'a pas été remplacé.

Les voisins ne peuvent venir au secours des malheureux restés à Einville. Pessincourt, qui formait un centre d'habitation assez considérable a subi le même sort, une seule maison a été préservée des flammes. Raville est désert, pas un seul habitant n'y demeurera pendant près de quinze ans. Bonviller ne compte plus que six pauvres manouvriers. Des villages entiers ont disparu, dépeuplés par la peste, anéantis par la guerre, et leur nom même est désormais rayé des cartes de la Lorraine. C'est à peine si l'on sait aujourd'hui où s'élevait Danez. sur le ban d'Anthelupt; Hémont ou Hincourt, près d'Athienville; dans les environs de Dieuze, plus de quarante villages furent complètement abandonnés.

Pendant plus de vingt-cinq ans, Einville reste sans habitants, son territoire inculte est parcouru par des bandes de loups ; à peine voit-on quelques pierres relevées pour abriter les malheureux qui cherchent un asile dans ces ruines. En 1666, Joseph Général est désigné par l'évêque de Toul pour aller desservir la cure d'Einville. Son premier soin est de parcourir les localités voisines et de ramener à Einville ceux des anciens habitants qu'il y rencontre.

A partir de ce moment jusqu'en 1790, la communauté est administrée par un Conseil général de la ville. Le presbytère est l'une des premières maisons rebâties; c'est là que se tiennent les réunions de la municipalité, le curé en est le secrétaire.

Le traité de Riswick, 20 septembre 1697, rend la Lorraine à Léopold. Il s'occupe aussitôt de relever de leurs ruines les châteaux de Lunéville et d'Einville. En 1700, on reconstruit les clôtures du parc; on y rétablit l'ancienne jumenterie.

En 1703, la famille ducale passe plusieurs mois au château d'Einville, Léopold y dirige lui-même les travaux de reconstruction; en même temps il fait relever de leurs ruines plusieurs habitations de la ville. Le 21 juin 1704, il édicte une ordonnance en faveur de toutes les personnes qui viendraient s'établir à Einville ; le 15 décembre, il renouvelle cette ordonnance:

« Comme jusqu'a présent notre dite ordonnance (du 20 juin 1704) n'a point eu tout l'effet que nous en attendions et surtout dans notre bourg d'Einville au Jard, ou nous aurions cru que les dépenses que nous y avons fait faire seraient un motif assez puissant pour engager toutes sortes de personnes à s'y établir, et voulant contribuer par quelques franchises au rétablissement dudit Einville, en faisant distribuer des places à ceux qui voudraient y bâtir..... voulons que tous les étrangers non résidant actuellement dans nos états, pays, terres... qui voudront bâtir des maisons audit Einville y seront francs et exempts pendant dix ans de toutes tailles, subsides, impositions, logements de gens de guerre, même de subvention, à la réserve seulement des droits de l'Eglise... et que nos sujets et tous autres qui sont déjà établis dans nos Etats et qui voudront pareillement s'y établir et y bâtir des maisons jouiront pendant quatre ans de la même franchise... et les habitants résidant actuellement audit lieu d'Einville seulement pendant deux ans ; le tout à charge et conditions que dans trois mois pour tout délai, ils feront leur soumission de bâtir. entre les mains de notre intendant des bâtiments qui leur désignera le terrain qui leur conviendra et leur donner, le devis suivant lequel ils seront obligés de commencer à travailler dans six mois... »

Léopold ne se contenta pas de faire des ordonnances, il ne négligea aucun des moyens capables d'attirer dans cette ville de nouveaux habitants. Il fit faire des réparations considérables au parc et au château, il ne releva pas les fortifications, ni les murailles qui entouraient le bourg, mais il fit tracer la grand rue sur l'emplacement de ces dernières. Le château fort fut remplacé par une galerie, et le jardin fut créé par Yves Descours, directeur des jardins, parcs et jets d'eau du duc de Lorraine (pour récompense de ses talents Yves Descours fut anobli le 30 nov. 1715. Noël, *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine* t. II, p. 143).

Le chiffre de la population progresse lentement; de 1642 à 1705 il n'a presque pas varié ; en 1708, on compte 65 personnes ; en 1712 cent vingt bourgeois ; le recensement de 1768 signale 186 feux et quelques années plus tard Einville avait retrouvé un chiffre de population en rapport avec son ancienne importance (la population est en 1802 de 919 habitants, en 1842 de 1200, en 1892 de 1381).

Par écrit du 31 août 1696, Léopold avait attribué la prévôté d'Einville au bailliage de Nancy. La juridiction du prévôt s'étend sur une région qui n'est plus tout à fait celle du XVII^e siècle :

Prévôté et office d'Einville : Arracourt, la cense de Vaudrecourt et l'ermitage de César ; Baptlémont, sauf la partie ressortissant de la chatellenie de Vic ; Bauzemont; Bienville; Bonviller et ses deux censes La Rochelle et Charmois ; Einville avec les censes de la Borde et Remonville ; Gellenoncourt avec un château ; Haraucourt avec un château et la cense de la Borde ; Hénaménil avec un château ruiné et le prieuré de Bonneval ; Léomont avec un prieuré ; Maixe petite et grande avec un fief , Moacourt ; Parroye, un château et l'ermitage de Génicourt ; Raville ; Remonville; Sionviller; Valhey, le château et les censes de Foulcrey; Vitrimont; Xousse, sauf la partie qui tient de la chatellenie de la Garde. Un édit du mois de juin 1751 remaniant les bailliages, laissa la prévôté d'Einville à celui de Nancy.

L'église paroissiale fut réparée. Sur l'emplacement d'une partie des remparts, Léopold fit élever un couvent où, en 1708, il appela des religieux Tiercelins de la maison de Nancy. D'après les ordres du duc, la chapelle du monastère eut la façade

principale sur la Grande rue. En avant, il fit laisser une place carrée de douze toises de côté afin « *qu'il y eut place pour ranger les carrosses du duc et de sa suite, quand il voudrait venir entendre la messe en cette Eglise* ».

L'hôpital était complètement ruiné, on ne le fit pas réédifier. Les biens qui étaient affectés à son entretien furent réunis à ceux de l'hôpital de Lunéville par ordonnance de l'évêque de Toul, Blouet de Camilly, en 1708 (Noël, *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, 2e volume, p. 168). Toutefois il était expressément stipulé que les malades d'Einville y seraient admis gratuitement. La rue où se trouvait l'ancien hôpital porte encore le nom de cet établissement.

Dès 1707, Einville redevient, comme au plus beau jour de son histoire, le séjour de prédilection de la famille ducale. Pendant que Nancy et Lunéville étaient réservées aux fastes de la Cour, à Einville, le duc et sa famille vivaient dans la plus grande simplicité. Les traditions locales en gardent précieusement le souvenir.

Un des enfants d'Einville qui fait grand honneur à sa ville natale, Mgr Mathieu, évêque d'Angers, puis archevêque de Toulouse, dans le livre intitulé : *L'ancien régime dans la province de Lorraine et de Barrois*, montre « *la famille ducale devenue l'objet d'un véritable culte qu'elle méritait par sa charité, son affabilité et une simplicité patriarcale dont il est resté d'agréables souvenirs* ».

Un soir, une des filles de Léopold, la princesse Elisabeth-Thérèse, depuis reine de Sardaigne, vient d'Einville à Lunéville avec son père; le duc retenu par quelque affaire pressante laisse la jeune princesse retourner près de sa mère, montée sur la charrette d'une paysanne, qu'elle ravissait par son babil.

Un jour de fête, Léopold invite tous les habitants d'Einville à danser dans le parc. Mêlé à ses invités, le prince remarque l'absence de la femme du pâtre. Il va droit à ce dernier « *Où est donc Nanette? Pourquoi n'est-elle pas ici ?* » Le berger confus explique avec mille circonlocutions au souverain que Nanette n'a d'autre chaussure qu'une paire de sabots: « *Eh bien ! allez la chercher, elle dansera en sabots, voilà tout !* »

« *Cousine, disait la duchesse de Lorraine à la princesse d'Elbœuf, restez-nous à souper, nous avons un bon gigot.* »

A la Cour de Lorraine, on jouait fort peu, les grandes dames invitées à passer quelque temps à Einville étaient averties d'avoir à apporter leurs tapisseries ou quelque ouvrage pour tenir compagnie à la duchesse.

A partir du XVIIe siècle on établit la suite des curés d'Einville [l'Abbé Viansson-Ponté donne en note des détails sur les prêtres qu'il cite, non reproduits ici], 1666 à 1704, Joseph Général ; 1704 à 1711, Jean-Nicolas Ponchotte. Le R.P. Philbert, supérieur des Tiercelins fut administrateur pendant la vacance du 19 mai au 10 septembre 1711, 1711 à 1724, Charles-François Froment. De 1724 à 1726, on compte trois administrateurs : MM. Drouot, Brazy et Dumont, - 1726 à 1732, Louis Leroy, -1732 à 1749 Jean-Gaspard Oudot, - 1749 à 1800, Dominique Maître.

En 1713, la compagnie des cadets gentilshommes de Lorraine fut transférée de Gerbéviller à Einville. Elle ne resta que cinq ans dans ce nouveau poste et fut rattachée, en 1718 au régiment des gardes à Lunéville.

Pendant les terribles hivers de 1709 et 1710, Léopold fit tous ses efforts pour atténuer les souffrances du peuple. Il fit faire d'importantes distributions de blé et donna aux cultivateurs le grain nécessaire pour les ensemencements. Tous les arbres fruitiers avant été détruits par les gelées, il fit venir une grande quantité de replants qui furent

distribués gratuitement. En 1710, les dépendances du château s'augmentèrent d'une ménagerie aujourd'hui remplacée par la brasserie Lhuillier.

En 1723, la grosse cloche de l'église étant cassée, fut refondue à Lunéville, bénite le 21 décembre de la même année, elle fut nommée Elisabeth-Thérèse par S. A. le Prince Charles de Lorraine, alors âgé de onze ans, et par sa soeur, Elisabeth-Thérèse, fille aînée de Léopold.

Le dimanche 27 mars, Léopold mourut au château de Lunéville; la résidence d'Einville fut abandonnée pendant la régence de la duchesse douairière, mais Stanislas parut à l'origine se plaire à embellir ce château des anciens ducs de Lorraine. Bien que le bourg d'Einville fût placé sur un terrain assez enfoncé et sans vues, la beauté du parc, en faisait un séjour plein d'attraits. Stanislas y fit faire de nombreuses améliorations, des parterres, des bosquets, une belle galerie dont on peut voir les dessins dans le recueil d'Héré. Dans le bourg, dans toutes les rues ayant un excédent de largeur, il encouragea la création de petits jardins devant les maisons. Louis de Nesle, dit Gervais, le continuateur de l'oeuvre d'Yves Descours et son successeur dans la charge de Directeur des jardins de la Couronne passa un assez long temps à Einville, exécutant les plans et tracés que Stanislas se plaisait à modifier sur place.

Bientôt Stanislas dut abandonner Einville ; cette résidence rappelait trop aux Lorrains le souvenir de l'ancienne famille ducale, et le chancelier La Galaizière prit à tâche de diminuer l'importance de celle demeure. Le 4 novembre 1741, la recette d'Einville est supprimée et attribuée à Lunéville ; en 1747 c'est le tour de la gruerie des eaux et forêts, également rattachée à celle de Lunéville.

Le 7 juin 1748, Stanislas fonda une rente de 100 livres en faveur des pauvres d'Einville. Il ne revint plus dans ce château qu'en deux occasions consignées sur les registres des actes de la paroisse.

« L'an 1752, le 11 octobre, a été bénite par moy prêtre et curé d'Einville et de Bonviller, son annexe, soussigné, la première pierre de l'Eglise paroissiale, laquelle a été posée environ 8 pouces au dessus du rez de la chaussée, à l'angle droit de la tour dans une autre pierre par S. M. Stanislas I, Roy de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar, en présence de la cour et de toute la paroisse. En foy de quoy, j'en ay dressé le présent acte les an et jour avant dit... » Signé : Dominique Maître, curé d'Einville.

L'an 1753, le 20 décembre, a été solennellement bénite l'Eglise paroissiale d'Einville et le lendemain fête de St-Thomas, a été célébrée pour la première fois en la dite Eglise par le soussigné prêtre et curé d'Einville qui obtint de M. l'abbé de Domery, vicaire général au diocèse de Toul, la permission de bénir la dite Eglise, a été célébrée, dis-je, la Très Sainte Messe a laquelle assista Stanislas Ier, Roy de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar qui eut la piété de présenter un pain béni et de venir lui même à l'offrande. Sa Majesté était accompagné de Mgr le Duc Ossolinski, grand maître de sa Maison et de plusieurs Seigneurs de la Cour. En foy de quoy j'ay dressé le présent acte. Signé : D. Maître, curé d'Einville.

Nous relevons également sur les registres de la paroisse la note suivante :

« L'an 1754, en avril, fut fondue à Nancy par le nommé Jean-François Despois, la troisième cloche du poids de 1561 livres coutant 42 sols 6 deniers la livre, à charge au fondeur au surplus de fournir l'équipage et de la mettre en sonnerie ; le prix d'icelle

cloche provenant de 1200 livres de la Confrérie de la Conception, que je consentis à être employées à cet usage, comme étant une ampliation du service divin, de 100 groléus à 7 livres 15 sols l'un donnés par le Roy pour l'achat d'un terrain communal ou est actuellement la Ménagerie et la vigne appelée la garenne et le surplus des deniers de la Communauté provenant de la vente des bois. Elle fut bénite par moy soussigné curé d'Einville le 22 mai de ladite année. Elle fut nommée Marie Catherine par Stanislas Ier, Roy de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar et par Son Altesse très haute et puissante Dame Catherine, née Princesse Jablonowska, épouse de S. A. Mgr le Duc d'Ossolinski, grand maître de la maison du Roy. Le Roy fut représenté par M. Joseph Jankowics, intendant de Mgr le Duc d'Ossolinski ; Mme la Duchesse fut représentée par Mlle Marie Rosiewiezoiona, l'une de ses demoiselles, qui assistèrent de leur part à la bénédiction. En foy de quoy, j'ai dressé le présent acte à Einville en notre maison curiale, les an et jour d'autre part. »

Signé : D. Maître, curé d'Einville et Bonviller.

Le 24 février 1766, le chancelier La Galaizière fit apposer les scellés sur les résidences royales, vint à Nancy, assembla la Cour souveraine et lui notifia la mort de Stanislas. Depuis trente-cinq ans, le chancelier s'était appliqué à détruire tous les souvenirs attachés à l'ancienne nationalité des Lorrains, n'étant plus retenu par les scrupules du roi Stanislas, il se hâta de bouleverser tout ce qui subsistait encore. Einville, Chanteheux, La Malgrange, Commercy s'effacèrent bientôt comme des rêves.

Le château d'Einville fut démoli ; le parc magnifique qui y attenait fut vendu avec la garenne et les ménageries en 1771, à titre d'engagement et sous faculté de rachat perpétuel à Messire Michel-Joseph de Cœurderoy, premier président du Parlement de Nancy.

En 1769 il a été levé à Einville pour contributions de l'année, 4.300 livres ainsi réparties :

Subvention (imposition personnelle et mobilière)	2.398 l. 10 s.
Ponts et chaussées.....	1.800 »
Divers.....	101 » 10 s.

Pessincourt, l'annexe d'Einville, avait eu au XV^e siècle une certaine importance. En 1712, un état du temporel des paroisses dit que Pessincourt a perdu complètement son nom de village et ne mérite plus même celui de hameau ; il formait un ban séparé appartenant presque en entier aux religieux Augustins de Lunéville qui occupaient l'ancienne abbaye de Saint-Remy. Dans un arrêt de la Chambre des comptes de Lorraine du mois d'août 1731, on lit: « *Les prieurs et chanoines réguliers de Lunéville s'ont maintenus dans la qualité de Seigneurs moyens et bas justiciers au lieu de Pessincourt, avec tous les droits y attachés, leur fait défense cependant de s'immiscer clans l'exercice du droit de pêche ès rivières et ruisseaux sur le ban dudit Pessincourt, droit dont ils prétendaient jouir depuis le ban de Bauzemont jusqu'à celui d'Einville* ».

Indépendamment de la maison de ferme et de la chapelle des Augustins, il existait une maison à peu près ruinée et quelques cens ou rentes venant de la Commanderie de Saint-Georges de Lunéville, réunie en 1587 à la Commanderie Saint-Jean de Nancy. Ces faibles revenus et d'autres de semblable importance sur les bans de Bonviller, petite Bienville, Crion, Sionviller, Raville, etc., figurent sur les pieds terriers de la

Commanderie de Saint-Jean du Vieil-Aître (Lepage: *Notice sur quelques établissements de l'ordre de St-Jean de Jérusalem en Lorraine*, Annuaire de la Meurthe, 1853).

Les Chanoines réguliers de St-Augustin, qui furent substitués en 1135 aux moines de St Remy à l'hôpital de Lunéville, restèrent en possession de Pessincourt jusqu'à l'époque de la Révolution. Un bail de leur métairie daté du 2 juillet 1717 montre combien était minime, à cette époque, la valeur de la terre. Le canon annuel était de 80 paires de rézeaux (172 hectolitres) moitié blé froment, moitié avoine, plus quatre chapons.

Suivant une déclaration de fin de bail du fermier en 1744 l'étendue de la ferme était en terres arables:

Saison de la Caille	66 jours	8 hommées	3 toises	
-- de Brochy	59	-- 4	-- 14	-- T = 186 j. 3 h.
-- de l'Etang	60	-- 3	-- 10	--

En prés : 46 fauchées 6 hommées, plus une chenevière de 2 jours 1/2. Un état du 28 pluviôse an IX décrit ainsi la ferme de Pessincourt : une maison de ferme propre à loger un fermier avec ses aisances et dépendances et un puits devant la dite maison, une autre maisonnette où sont les réduits à porcs ; une petite chapelle, sous l'invocation de la Vierge, toute ruinée ; 186 jours 6 hommées de terres labourables, etc... Le tout fut adjugé comme bien national le 8 juin 1791, moyennant 46.200 francs à M. Durand, procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts, résidant à Nancy, rue du Pont-Mouja. Depuis 1835, Pessincourt appartient à MM. Georget et Lhuillier ; actuellement cette ferme est louée 1300 francs plus 50 hectolitres de blé, 60 litres de lentilles et 5 chapons. En 1877, la dernière ferme a été démolie; sur l'emplacement de ce village autrefois florissant, il reste un mauvais hangar destiné à abriter les chevaux à l'époque des travaux des champs.

Avant de terminer ce qui concerne Pessincourt, rappelons une ancienne coutume qui subsista jusqu'en 1830. Le troisième jour des Rogations, la paroisse d'Einville allait en procession à la chapelle de Pessincourt. Arrivé là, on se débandait et chacun faisait honneur aux provisions qu'il avait apportées, soit sur les bords du Sanon, soit sous les grands arbres qui avoisinaient la ferme. Les fermiers traitaient le curé et son chantre.

De 1766 à 1789, l'histoire d'Einville ne présente aucun fait digne d'être rapporté. La population s'accroît graduellement. L'école primaire, dont on a constaté l'existence depuis le rétablissement de la Communauté, au XVII^e siècle, est florissante, presque tous les habitants d'Einville savent lire et écrire.

En 1789, la municipalité s'émeut. Dans les forêts voisines, des brigands se réunissent et vont en bandes détrousser les voyageurs, piller les maisons isolées, enlever le bétail dans les champs. La communauté se réunit et décide la formation d'une milice bourgeoise « *munie de poudre, plomb et aussi de chandelles pour passer la nuit au corps de garde* ». Un secours de carabiniers est demandé à Lunéville pour se joindre à la milice et « *traquetter ès bois* ».

En 1790, Einville devient le chef-lieu de l'un des neuf cantons dépendant de Lunéville. Sa juridiction s'étend sur Bauzumont, Bienville, Bonviller, Crion, Hénaménil, Hoéville, Parroye, Raville, Serres, Sionviller et Valhey. A partir de cette époque, le Conseil de la ville cesse de se réunir au presbytère ; en 1792, les actes de l'état civil sont retirés des mains du curé. Le maire, Folliot, signe cette prise de possession, le novembre 1792.

Abbé Paul VIANSSON-PONTE, curé de Petit-Failly, par Longuyon.